

À l'ouverture de la séance du 13 mars 2025, 32 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 10 membres représentés).

1. Procès-verbal

1.1 Procès-verbal du CA du 12 décembre 2024

Le procès-verbal du CA du 12 décembre 2024 est approuvé.
Cette décision est adoptée avec 31 votes POUR et 1 ABSTENTION.

1.2 Procès-verbal du CA du 19 décembre 2024

Le procès-verbal du CA du 19 décembre 2024 est approuvé.
Cette décision est adoptée avec 31 votes POUR et 1 ABSTENTION.

2. Prospective et moyens

2.2 Compte financier 2024 – Etablissement principal – Tableaux 1,2,4 et 6 – affectation du résultat

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 066 ETPT, dont 1 521 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 545 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 198 265 228 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 158 037 276 € personnel
 - 26 475 221 € fonctionnement
 - 13 752 730 € investissement
- 196 100 038 € de crédits de paiement dont :
 - 158 037 276 € personnel
 - 28 439 926 € fonctionnement
 - 9 622 835 € investissement
- 188 629 079 € de recettes
- - 7 470 959 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 8 404 745 € de variation de trésorerie
- - 4 208 788 € de résultat patrimonial
- - 855 243 € de capacité d'autofinancement
- - 4 675 547 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de – 4 208 788 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Pour information, par application de l'article R719-109-I du code de l'éducation et constatant que le compte financier 2024 n'est pas soutenable, une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice en cours sera soumise au vote dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour, après avis conforme de la Rectrice de Région académique. La délibération sera accompagnée d'un budget rectificatif.

Le compte financier 2024, les tableaux 1,2,4 et 6 ainsi que l'affectation du résultat relatifs à l'établissement principal sont approuvés avec 25 votes POUR et 7 votes CONTRE.

2.3 Rapport annuel de performance 2024

Le rapport annuel de performance 2024 est approuvé.
Cette décision est adoptée avec 31 votes POUR et 1 ABSTENTION.

2.4 Compte financier 2024 – Fondation – approbation du compte financier et de l'affectation du résultat

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 68 653 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 68 653 € fonctionnement
- 74 466 € de crédits de paiement dont :
 - 74 466 € fonctionnement
- 107 796 € de recettes
- 33 330 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 33 330 € de variation de trésorerie
- 4 131 € de résultat patrimonial
- 81 786 € de capacité d'autofinancement
- 105 841 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat à hauteur de 4 131 € en report à nouveau.

Les tableaux des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le compte financier 2024, les tableaux 2,4 et 6 ainsi que l'affectation du résultat relatifs à la Fondation de l'Université d'Angers sont approuvés avec 28 votes POUR et 4 ABSTENTIONS.

2.5 Rapport annuel d'activités de la Fondation au titre de l'année 2024

Le rapport annuel d'activités de la Fondation au titre de l'année 2024 est approuvé. Cette décision est adoptée avec 27 votes POUR et 1 ABSTENTION (départ d'un membre, et sortie de deux membres dont un porteur d'une procuration).

2.6 Contrôle interne financier – objectifs et plan d'action 2025

Les objectifs et le plan d'actions 2025 du contrôle interne financier sont approuvés. Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

2.7 Cotisation 2025 des membres fondateurs de la COMUE

La cotisation 2025 des membres fondateurs de la COMUE est approuvée. Cette décision est adoptée avec 24 votes POUR et 4 votes CONTRE.

2.8 Cotisation 2025 à France Université

La cotisation 2025 à France Université est approuvée. Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

2.9 Cotisation 2025 à l'AMUE

La cotisation 2025 à l'AMUE est approuvée. Cette décision est adoptée à 29 votes POUR et 2 ABSTENTIONS (retour de deux membres dont un porteur d'une procuration).

2.10 Grille tarifaire des formations professionnelles et en alternance 2025

La grille tarifaire des formations professionnelles et en alternance 2025 est approuvée. Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 30 votes POUR (sortie d'un membre).

3. Ressources humaines

3.1 Montant de la prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants (PRIPE)

Le montant de la prime de reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants (PRIPE) est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 26 votes POUR (retour d'un membre et sortie de trois membres dont deux porteurs d'une procuration).

3.2 Mise à jour des LDG promotion et valorisation des parcours

La mise à jour des LDG promotion et valorisation des parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée avec 29 votes POUR et 1 ABSTENTION (retour de trois membres dont deux porteurs d'une procuration et départ d'un membre).

3.3 Mise à jour des LDG mobilités

La mise à jour des LDG mobilités est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 27 votes POUR (sortie d'un membre et départ d'un membre porteur d'une procuration).

3.4 Rémunération des patients standardisés et simulés dans le cadre des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS)

La rémunération des patients standardisés et simulés dans le cadre des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) est fixée comme suit, à compter du 01/04/2025 :

- Pour les standardisés : 15 € TTC par heure ;
- Pour les patients simulés : 28,70 € TTC par heure ;

Cette décision est adoptée avec 22 votes POUR, 3 votes CONTRE et 3 ABSTENTIONS (retour d'un membre).

4. Enseignement et conventions

4.1 Création du DIU « Arthroscopie » - Faculté de Santé

La création de DIU « Arthroscopie » au sein de la faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

4.2 Création du DU « IRM Cardiaque d'expertise » - Faculté de Santé

La création de DU « IRM Cardiaque d'expertise » au sein de la faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

4.3 Création du DU « Allergies et hypersensibilités alimentaires » - Faculté de Santé

La création de DU « Allergies et hypersensibilités alimentaires » au sein de la faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

4.4 Modification du DIU « Psychopathologie de la personne âgée du Grand Ouest » - Faculté de Santé

La modification de DIU « Psychopathologie de la personne âgée du Grand Ouest » au sein de la faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

4.5 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2025

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour la rentrée de septembre 2025 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

4.6 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé – Septembre 2026

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour la rentrée de septembre 2026 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 28 votes POUR.

Fait à Angers, le 24 mars 2025

*Pour la Présidente et par délégation
,Le directeur général des services*

Olivier LAIGNEAU

Signé le 24 mars 2025

Mis en ligne le : 25 mars 2025